

Informations de base	
2024/3014(RSP)	Procédure terminée
RSP - Résolutions d'actualité	
Résolution sur la nécessité d'agir face à l'oppression et aux simulacres d'élection qui se poursuivent en Biélorussie	
Subject	
6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux	
Zone géographique	
Biélorussie	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
21/01/2025	Débat en plénière		
22/01/2025	Décision du Parlement	T10-0002/2025	Résumé
22/01/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/3014(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0054/2025	16/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0055/2025	16/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0056/2025	17/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0057/2025	17/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0058/2025	17/01/2025	
Proposition de résolution		B10-0059/2025	17/01/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0002/2025	22/01/2025	Résumé

Résolution sur la nécessité d'agir face à l'oppression et aux simulacres d'élection qui se poursuivent en Biélorussie

2024/3014(RSP) - 22/01/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 567 voix pour, 25 contre et 66 abstentions, une résolution sur la nécessité d'agir face à l'oppression et aux simulacres d'élection qui se poursuivent en Biélorussie.

Le texte adopté en plénière a été déposé par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew, Verts/ALE.

Depuis l'élection présidentielle frauduleuse d'août 2020, le régime illégitime de Loukachenko, avec le soutien de la Russie, a systématiquement réprimé les militants politiques, la société civile, les défenseurs des droits de l'homme, les avocats, les journalistes, les artistes, les chefs religieux, les syndicalistes et d'autres groupes en Biélorussie et à l'étranger, détenant arbitrairement des dizaines de milliers de personnes.

Le Parlement a réitéré sa non-reconnaissance de l'élection d'Aliaksandr Loukachenko au poste de Président du Belarus et considère le régime actuel du Belarus comme illégitime, illégal et criminel.

Dénonçant le manque de liberté, d'équité et de transparence à l'approche des soi-disant élections présidentielles du 26 janvier 2025 au Belarus, les députés ont appelé l'UE, ses États membres et la communauté internationale à:

- rejeter catégoriquement, en tant que simulacres, les élections à venir et la campagne qui les précède comme une imposture, car elles ne répondent pas aux normes internationales minimales pour des élections démocratiques;
- continuer à ne pas reconnaître la légitimité d'Aliaksandr Loukachenko en tant que président après le 26 janvier 2025.

Le Parlement a réitéré sa demande de libération immédiate et inconditionnelle de toutes les personnes détenues au Belarus pour leurs opinions politiques, ainsi que d'indemnisation et de rétablissement de leurs droits.

Quant à l'UE et à ses États membres, ils sont invités à :

- continuer à enquêter sur les violations des droits de l'homme au Belarus et à soutenir les mesures déployées pour que leurs auteurs rendent compte de leurs actes, notamment au moyen de la compétence universelle;
- enquêter sur les crimes contre l'humanité commis par le régime de Loukachenko au Belarus et sur le territoire de l'UE;
- soutenir les prisonniers politiques et leurs familles, notamment en exigeant des preuves du lieu où se trouvent les prisonniers politiques, en demandant leur libération et en simplifiant les procédures d'obtention de visas et de documents d'identité pour les personnes fuyant le Belarus;
- élargir et renforcer les sanctions contre les individus et les entités responsables de la répression au Belarus et de la participation du Belarus à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine;
- identifier immédiatement, geler et trouver des voies légales pour saisir les avoirs des dirigeants bétaroussiens et des entités bétaroussiennes impliquées dans l'effort de guerre russe;
- continuer à évoquer la situation au Belarus dans toutes les organisations internationales concernées, en particulier l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les Nations unies et leurs organes spécialisés, ainsi que l'OIT;
- travailler à une réponse coordonnée pour contrer la militarisation et l'instrumentalisation des migrations par le régime de Loukachenko.

La résolution dénonce le transfert illégal de plusieurs milliers d'enfants, dont des orphelins, des zones ukrainiennes occupées par la Russie vers des camps dits de loisirs au Belarus, où ils sont soumis à la russification et à l'endoctrinement.

Enfin, la Biélorussie est invitée à commuer toutes les condamnations à mort, à imposer un moratoire sur la peine capitale et à s'acheminer vers son abolition définitive.